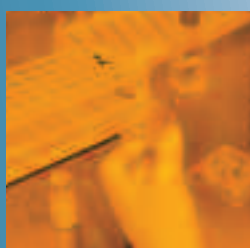
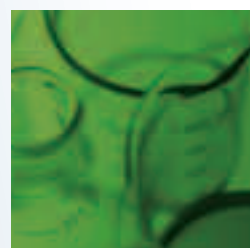
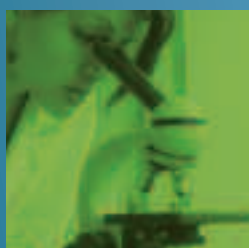
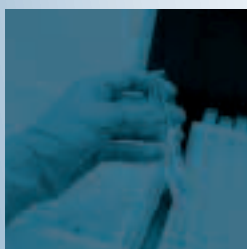
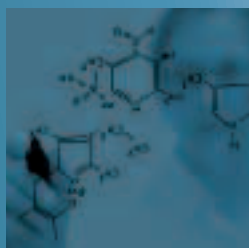
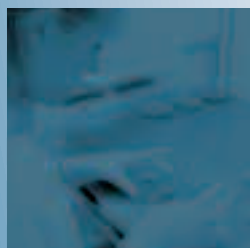


# RAPPORT ANNUEL 2006/2007



**CHIMIE ( ... )**  
*n.f. Science de la constitution des divers corps,  
de leurs transformations et de leurs propriétés.*

[Le Petit Robert, Paris, SEJER, 2004]

## SOMMAIRE

Lettres de présentation _____	1
Mission, vision et valeurs _____	2
Administrateurs du Bureau 2006-2007 _____	3
Rapport du président _____	4
Activités du Bureau et du Comité administratif _____	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>	
Rapport du syndic _____	8
Rapport du comité de discipline _____	9
Rapport du comité de révision _____	12
Rapport du comité d'inspection professionnelle _____	13
Rapport du comité des examinateurs _____	14
Rapport du comité de promotion _____	15
Rapport du comité de biochimie clinique _____	16
Rapport du comité de la formation des chimistes _____	17
Rapport du comité des communications _____	18
<b>SECTION FINANCIÈRE</b>	
Rapport du vérificateur et états financiers _____	20
<b>PROCÈS -VERBAL AGA 2006 /RAPPORT DU RÉGISTRAIRE AU 31 MARS 2006</b>	
Procès-verbal _____	32
Rapport du registraire _____	35

## LETTRES DE PRÉSENTATION

---

**M. Jacques P. Dupuis**

Ministre de la Justice du Québec  
Procureur général  
Notaire général du Québec  
Ministre responsable des lois professionnelles  
et Ministre de la Sécurité publique

Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2006 pour se terminer le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,



Luc Séguin, Ph. D., chimiste

---

**Monsieur Gaétan Lemoyne, président**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2006 pour se terminer le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Office des professions du Québec  
800, place D'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

---

**Monsieur Michel Bissonnet**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**M. Jacques P. Dupuis**

Ministre de la Justice du Québec  
Procureur général  
Notaire général du Québec  
Ministre responsable des lois professionnelles  
et Ministre de la Sécurité publique

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

# MISSION, VISION ET VALEURS

## Mission

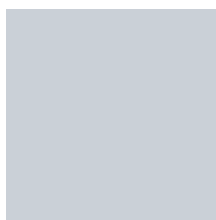
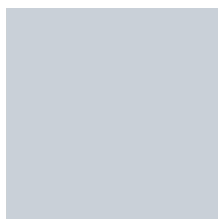
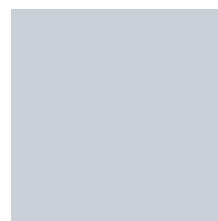
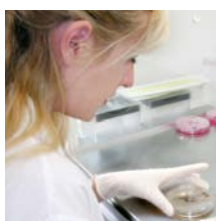
Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

## Vision

Les membres seront reconnus comme des professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

## Valeurs

- Respect des administrateurs, des employés et des clients de l'Ordre ;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et à de hauts standards moraux ;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun ;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation ;
- Sens de l'équipe, la solidarité et l'esprit de coopération permettant une synergie.



## ADMINISTRATEURS DU BUREAU 2006-2007

### Région de l'est

GUY COLLIN	2007
	Vice-président intérimaire Membre du comité administratif
YVAN OUELLET	2009
POSTE VACANT (Nomination par résolution)	2008

### Région du centre

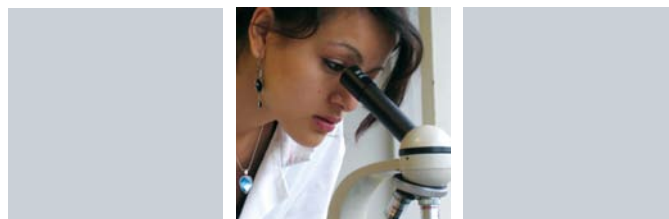
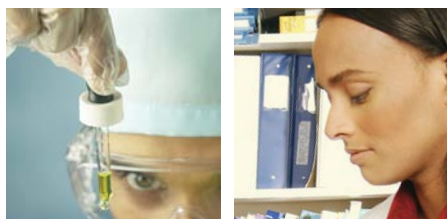
MARTIN TURCOTTE	2008
POSTE VACANT (Nomination par résolution)	2007

### Région de l'ouest

GILLES BRISSON	2007
MAURICE CÔTÉ	2009
CRISTINA ILEANA DRAGHICI	2008
	Membre du comité administratif
GASTON MERCIER	2008
	Membre du comité administratif
DANIELLE MIOUSSE	2008
LUC SÉGUIN	2009
	PRÉSIDENT Membre du comité administratif
KARINE TANGUAY	2007
POSTE VACANT (Nomination par résolution)	2009

### Représentants du public

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ	2009
GERALD LANE	2009
	Membre du comité administratif
NICOLE PICHETTE	2007



# RAPPORT DU PRÉSIDENT



## La continuité vers l'atteinte de nos objectifs

En cette année 2006 où nous terminons une autre planification stratégique triennale, l'Ordre a choisi la continuité dans ses efforts de manière à s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. Quoique certains chantiers seront poursuivis dans le prochain plan triennal, cette année a également connu sa série d'accomplissements dont en voici quelques-uns.

Je débiterai par le projet de modification du Code des professions, annoncé l'été dernier et qui ouvrait la porte à une possible révision de certains articles de notre Loi. Au-delà des changements liés à la concordance des termes (Conseil d'administration qui remplace Bureau, etc.), l'Office des professions proposait aux ordres de porter à son attention les changements plus spécifiques que ceux-ci souhaitaient aussi envisager. C'est ainsi que nous avons proposé un certain nombre de modifications qui avaient pour but de clarifier davantage notre Loi en regard de son application. Le Bureau a reçu et entériné toutes ces modifications. Nous attendons toujours, au moment d'écrire ces lignes, les suites de l'Office tant sur les changements généraux que spécifiques.

Le Bureau a aussi transmis des avis à l'Office, en regard de modifications proposées pour d'autres Lois professionnelles (géologues et médecins vétérinaires), de manière à s'assurer que ces professionnels exercent leur autonomie en respect de notre champ d'exercice, de leurs compétences dans les matières liées à celui-ci et aux activités que nous jugeons exclusives à nos membres. Les suites à donner à nos avis sont encore à venir.

Nous avons aussi analysé les impacts des différentes Lois et les différents règlements mis de l'avant par l'Office des professions, sur notre fonctionnement. Il va sans dire que l'informatisation de nos processus de gestion nous est essentielle pour ce faire et que des investissements spéciaux seront nécessaires.

Dans un tout autre ordre d'idées, je souhaite mentionner le travail de notre collègue Gilles Brisson, biochimiste clinique, spécialiste qui a agi comme président d'un groupe de travail chargé de rédi-

ger une ligne directrice concernant la détermination de la testostérone biodisponible. Cette ligne directrice s'inscrit dans l'orientation que nous entendons prendre pour énoncer les principes et, à la rigueur, les méthodes selon lesquels une activité professionnelle doit être exercée par nos membres. Ce faisant, l'Ordre, par le biais de ses membres, établit une norme en affichant clairement le rôle pivot de nos professionnels. Dans cette même optique, et sur consultation du Laboratoire de Santé Publique du Québec (LSPQ), le Bureau a entériné le contenu et la diffusion prochaine d'une ligne directrice concernant la fluoruration de l'eau, un autre domaine qui touche directement notre profession.

L'année a aussi eu sa part de festivités et c'est avec grand plaisir que je souligne que le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), représentant les centaines de milliers de professionnels de toutes les disciplines, octroyait Monsieur Alain Bernier, président de l'Ordre des technologues professionnels, trésorier du Conseil et représentant délégué, lui a remis une médaille honorifique, après avoir fait l'éloge de ses nombreux accomplissements au sein du système professionnel québécois. Nous avons aussi intronisé un nouveau Compagnon de Lavoisier en la personne de Joseph Hubert, un collègue qui a toujours eu à cœur la profession et qui a véhiculé cette passion, comme celle qu'il a pour la chimie analytique, dans tous ses accomplissements, tant en recherche que sur le plan de la formation.

Je veux, bien entendu, remercier et souligner les travaux des nombreux bénévoles qui, au sein des comités de l'Ordre, ont fait en sorte que nos dossiers ont pu progresser. C'est par le biais de leur travail que nous pouvons remplir les obligations qui nous incombent au sein du système professionnel et nous leur en sommes tous très reconnaissants. Je veux aussi mentionner le travail colossal effectué sous l'habile direction de Martial Boivin, président-directeur général et partenaire privilégié de votre humble serviteur, avec qui je termine une autre année des plus stimulantes. Je veux aussi rendre hommage à l'engagement de notre petite et combien efficace équipe du secrétariat. C'est un privilège que j'ai de les côtoyer chaque semaine. Leur enthousiasme et leur dévouement sont pour moi une véritable source d'inspiration.

En terminant, je remercie mes collègues administrateurs, nos collaborateurs et nos partenaires : le procureur de l'Ordre, M<sup>e</sup> Jean Lanctot, le bureau du syndic, les concepteurs de la Revue Chimiste et du site Web, Marsh Canada Ltée ainsi que La Personnelle. Je remercie aussi chacun des membres pour le rayonnement collectif que vous projetez dans vos environnements respectifs. Vous démontrez au public et aux entreprises combien il est important de nous faire confiance pour être mieux protégé.

Très sincèrement,

Luc Séguin, Ph. D., chimiste  
Président

# ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

## PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Liste des adjoints permanents à l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2007

**M<sup>me</sup> Julie Boucher,**  
comptabilité

**M<sup>me</sup> Johanne Côté,**  
admission

**M<sup>me</sup> Nancy Dolan,**  
juridique

**M. Nacer Eddine Ziani,**  
communications

**M. Martial Boivin,**  
président-directeur général  
et secrétaire

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, le Bureau a tenu cinq (5) réunions et le Comité administratif, pour sa part, en a tenu neuf (9). Voici les principales résolutions en découlant.

## Résolutions du Bureau

Le bureau à :

1. Nommé M. Maurice Côté à un poste vacant d'administrateur pour la région de l'Ouest.
2. Élu M. Luc Séguin président du Bureau pour un mandat de un (1) an.
3. Élu M. Guy Collin, M<sup>me</sup> Cristina Ileana Draghici et M. Martin Turcotte vice-présidents au Comité administratif et M. Gérald Lane représentant du public au Comité administratif.
4. Désigné M. Luc Séguin représentant de l'Ordre des chimistes du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
5. Désigné M. Martial Boivin substitut du représentant de l'Ordre des chimistes du Québec au CIQ.
6. Radié du tableau, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2006, certains membres de l'Ordre en application de l'article 86 l) du *Code des professions*.
7. Nommé M. Michael O'Dwyer et M. Pierre-André Côté à une division du Comité de discipline.
8. Adopté les états financiers non vérifiés au 31 mars 2006.
9. Adopté le calendrier des rencontres du Bureau et du Comité administratif.
10. Adopté un avis sur la mise à jour du Code des professions et les modifications de concordance à la Loi sur les chimistes professionnels.
11. Émis une carte de stage en spécialité à M. Mohamed Medhi en date du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et à M. Karim Benkirane en date du 5 septembre 2006. Reconnaissance du Centre Hospitalier Régional de Trois-Rivières pour le stage en spécialité biochimie clinique de M. Saïd El Kholty.
12. Radié deux (2) membres n'ayant pas donné suite aux recommandations du secrétaire dans les délais fixés concernant le versement de la cotisation annuelle en application du sous paragraphe i), paragraphe l), article 86 du *Code des professions*.
13. Renouvelé les mandats de M. Christian Linard, président et membre du comité des examinateurs jusqu'au 15 juin 2007 et de M. Marc Baril, membre du comité de discipline, jusqu'au 30 juin 2009.
14. Adopté la candidature de M. Yves Rousseau au Mérite CIQ 2006.
15. Adopté la nomination de M. Joseph Hubert à la Société Honorifique des Compagnons de Lavoisier.
16. Adopté le rapport du vérificateur 2005-2006 tel que déposé. Reconduit le mandat de M. Pierre Allard, C.A., pour la vérification des états financiers de l'Ordre des chimistes du Québec pour l'année 2006-2007.
17. Délivré un permis et accepté l'inscription au tableau de deux (2) personnes ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle qui, de l'avis motivé du Bureau, n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession.
18. Fixé la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle au 15 septembre 2006, à Montréal.
19. Fixé la cotisation annuelle d'un membre de plein droit à 340 \$ ainsi que les ratios rattachés aux autres classes de cotisations.

## ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

20. Renouvelé les mandats de M. N'Godji Camara au comité des examinateurs se terminant le 11 septembre 2007, de M<sup>me</sup> Nancy Dolan, secrétaire du comité de discipline, jusqu'au 17 septembre 2007, et de M<sup>me</sup> Marie-Josée Champagne, présidente du comité de biochimie clinique, jusqu'au 16 septembre 2007.
21. Nommé M. Mouhamed Nazir Azizieh au comité des examinateurs jusqu'au 15 septembre 2007.
22. Adopté un projet de modification à la Loi sur les chimistes professionnels.
23. Pris acte de la démission d'un administrateur du Bureau nommé par l'Office des professions.
24. Pris acte du rapport de Léger Marketing d'octobre 2006.
25. Adopté les recommandations du comité des examinateurs et du secrétaire de l'Ordre concernant les admissions.
26. Délivré une carte de stage en biochimie clinique à M. Philippe Mills en date du 3 janvier 2007 sous réserve de fournir une preuve de dépôt de sa thèse de doctorat et à M. Philippe Desmeules en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007 et à M<sup>me</sup> Dominique Guérette en date du 2 avril 2007.
27. Désigné le syndic pour requérir un mandat de perquisition et autorisé ce dernier à intenter des poursuites pour usurpation de titre et pratique illégale.
28. Adopté le plan stratégique 2007-2010.
29. Nommé M. Marc Baril en remplacement de M. Michael O'Dwyer à une division du comité de discipline. Reconduit les mandats de M<sup>me</sup> Carole Bérubé et de M<sup>me</sup> Claire Austin pour une durée de 3 ans rétroactivement au 23 novembre 2006.
30. Adopté l'ensemble des modifications proposées concernant la Loi sur les chimistes professionnels.
31. Adopté un avis concernant le projet de modification à la Loi sur les géologues et un avis donnant suite à une consultation concernant un projet de règlement des médecins vétérinaires.
32. Adopté le report de l'entrée en vigueur de la classe de cotisation « hors du domaine de la chimie ».
33. M<sup>me</sup> Louise Champoux-Paillé, représentante du public procède à son affirmation de discrétion.
34. Délivré une carte de stage à M<sup>me</sup> Lyne Massicotte débutant le 4 septembre 2007, pour une durée de 2 ans, sous la direction de M<sup>me</sup> Luce Boulanger, biochimiste clinique agissant à titre de Maître de stage à l'Hôpital Saint-Luc et procédé à une demande de bourse de stage au MSSS.
35. Adopté les recommandations du comité de révision ad hoc concernant les conditions et les modalités selon lesquelles M. Camara pourrait être admissible au programme de formation en biochimie clinique de l'Ordre.
36. Adopté le plan stratégique 2007-2010, le plan d'action et le budget 2007-2008.
37. Adopté un projet pour élaborer un modèle d'organisation de l'encadrement professionnel de l'exercice de la chimie professionnelle dans les laboratoires de biologie médicale du Québec.
38. Adopté la liste des scrutateurs en vue des élections au Bureau.
39. Adopté les coûts reliés au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle des chimistes pour l'année 2007-2008.
40. Adopté le rapport actualisé du comité d'évaluation de la performance du président-directeur général.

### ERRATUM

Une malencontreuse erreur typographique s'est glissée dans le rapport annuel 2007 en page 6 pour l'item 27, Il faut lire « ...intenter des poursuites pour usurpation de titre et pratique illégale ».

L'Ordre s'excuse pour cette erreur indépendante de sa volonté.

# ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

## Résolutions du Comité administratif

Le Comité administratif a :

1. Reconduit les mandats au comité de discipline de M. Pierre André Côté et de M. Michael O'Dwyer jusqu'au 31 mai 2009.
2. Reconduit le mandat au comité des examinateurs de M. Edward Kamel jusqu'au 31 mai 2007.
3. Nommé M. Daniel Boismenu au jury des examinateurs de la spécialité en biochimie clinique rétroactivement à la date du 31 mai 2006 pour un mandat d'au maximum 2 ans et selon l'évolution de la réglementation pertinente.
4. Délivré des permis de chimistes selon les recommandations du comité des examinateurs et du secrétaire de l'Ordre.
5. Adopté l'équivalence de diplôme ou de formation et émission d'une carte de stage en spécialité à M. Philippe Desmeules (date à confirmer), à M<sup>me</sup> Marie Claire Bélanger en date du 28 août 2006 et à M<sup>me</sup> Marie-Ève Habel en date du 5 septembre 2006. Il n'a pas accordé l'équivalence de formation en biochimie clinique à M. N'Godji Camara.
6. Émis une lettre d'admissibilité à l'examen de la spécialité à M<sup>me</sup> Sonia Zannoni.
7. Adopté l'équivalence de formation de M. Mouhamed Nazir Azizieh. Attendu une formation postdoctorale hors Amérique en biochimie clinique, ce dernier pourra bénéficier d'une équivalence lui permettant d'être immédiatement admissible aux examens de la spécialité :
  - S'il accomplit au Québec un stage reconnu par l'Ordre dont la durée, dans tous les cas, ne peut être inférieure à 6 mois ;
  - Si la compétence de ce candidat fait l'objet d'un rapport favorable par le directeur de stage précité et qu'une recommandation d'équivalence de stage a été faite par le comité de la spécialité.
8. Nommé M<sup>me</sup> Christiane St-Amant au comité de biochimie clinique pour un mandat jusqu'au 5 octobre 2009.
9. Reconduit la liste des Hôpitaux agréés pour les stages en spécialité biochimie clinique.
10. Accueilli la requête de révision de M. N'Godji Camara concernant sa demande d'admission en biochimie clinique. Résolu de former un jury de trois personnes spécialistes en biochimie clinique dont une ayant une bonne connaissance de la réglementation pertinente.
11. Reconduit les mandats de M. Sélim Kermasha et de M. Gaston Picard au comité des examinateurs pour la période débutant le 26 novembre 2006 et allant jusqu'au 25 novembre 2007.
12. Accordé une dépense d'au plus 15 000 \$ dans le cadre d'un projet de gestion Internet des membres.
13. Adopté la non reconduction du mandat de M<sup>me</sup> Nancy Dolan au comité de la formation.
14. Adopté les projets de calendrier des réunions statutaires du Comité administratif et du Bureau pour l'année 2007-2008.
15. Pris acte du dépôt officiel, en février 2007, du document concernant les lignes directrices sur la testostérone biodisponible.
16. Adopté les principes directeurs adressés au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) concernant un document portant sur les normes et directives sur le contrôle de la fluoration des eaux de consommation du Québec et touchant l'exercice de la chimie.
17. Émis une carte de stage en biochimie clinique à M. Mouhamed Nazir Azizieh débutant le 29 mars 2007 et se terminant le 31 octobre 2007 sous condition de l'obtention d'une bourse de stage du MSSS. Date pouvant être modifiée en fonction de la date de réalisation de la condition.
18. Adopté, en mars 2007, un rapport adressé au CIQ et portant sur les améliorations des pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation hors du Québec.
19. Autorisé le dépôt direct des paies pour les employés de l'Ordre des chimistes du Québec.
20. Reconduit le mandat de M. Vladimir Roudavine au comité des examinateurs jusqu'au 11 avril 2008.

# RAPPORT DU SYNDIC

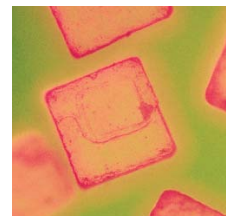
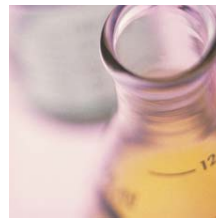
## Discipline

Cette année, le bureau du syndic a initié sept nouvelles enquêtes issues de demandes de la part du public ainsi que d'autres sources. Nous avons terminé neuf enquêtes dont cinq avaient débuté dans l'exercice précédent. Dans un de ces cas, le bureau du syndic a décidé de porter plainte et les auditions sont prévues pour juin 2007. Dans un autre dossier initié en 2005/2006, les auditions ont eu lieu et l'intimé a été reconnu coupable et condamné à des amendes. Par ailleurs, trois enquêtes initiées au cours de l'exercice précédent ont continué mais n'ont pu être complétées cette année. Ces dernières devraient cependant connaître leur aboutissement au printemps 2007. Il est à noter que l'une des enquêtes initiées au cours du présent exercice a nécessité beaucoup de temps et d'énergie. Cette dernière portait sur la supervision des laboratoires en milieu hospitalier dans plus de 20 établissements au Québec. Il est important de mentionner que les auditions dans un dossier disciplinaire majeur ont accusé un retard important principalement à cause du fait que la procureure qui représentait l'intimé a été nommée juge. Il y a maintenant un nouveau procureur au dossier depuis l'automne dernier. Nous avons eu un total de dix jours d'audition cette année dans quatre dossiers et le comité de discipline a rendu une décision sur sanction ainsi qu'une autre nous étant favorable concernant une requête en arrêt des procédures et autres moyens préliminaires. Finalement, nous sommes dans l'attente de deux décisions concernant des plaintes portées en 2003 et en 2005.

## Pratique illégale et usurpation de titre

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu 21 nouvelles demandes d'enquête ou informations concernant des cas présumés de pratique illégale et / ou d'usurpation de titre. Huit dossiers d'enquête furent fermés cette année. Dans cinq de ces dossiers, suite à notre intervention, les personnes sont devenues membres et dans les trois autres, les gestes reprochés ont cessé. Le bureau du syndic, avec l'autorisation du Bureau, a déposé sept poursuites totalisant 322 chefs d'accusation. Par ailleurs, le syndic a fait une perquisition en septembre 2006 après avoir soumis au comité administratif une demande de résolution en ce sens et à laquelle il a donné son aval. Une poursuite a connu son aboutissement devant les tribunaux cette année. En effet, l'intimée a reconnu sa culpabilité sur 20 chefs d'accusation et a été condamnée à payer 12 000 \$ d'amendes. Depuis le début de novembre 2006, nous avons engagé un nouvel enquêteur, monsieur Félix Lapointe. Depuis cette date, sous la supervision du syndic, prend en charge tous les dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre. Nous sommes convaincus que cet ajout à l'équipe devrait nous permettre, durant la prochaine année, de rétablir un niveau d'activité cohérent avec nos besoins en la matière. Finalement, grâce à un suivi étroit sur le plan de la perception des amendes, nous avons réussi à encaisser 15 666 \$ cette année.

Le syndic et enquêteur,  
**Claude Chartrand**, chimiste



# RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

## COMPOSITION DU COMITÉ

M <sup>e</sup> Jacques Lamoureux, président	M. Marc Baril
M <sup>e</sup> Jean Pâquet, président suppléant	M <sup>me</sup> Carole Bérubé
M <sup>me</sup> Nancy Dolan, secrétaire	M. Pierre-André Côté
M <sup>me</sup> Claire Austin	M <sup>me</sup> Louise Létourneau
	M. Michael O'Dwyer
	M. Yves Rousseau

## Activités du comité

Nombre de plaintes reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 : une (1)

Nombre et nature des plaintes et des sanctions prononcées entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 : Une (1) décision sur sanction, une (1) décision sur culpabilité et sanction et (1) une décision sur requête.

## PLAINTÉ #07-89-093-2002-3 (Plainte déposée le 4 octobre 2002)

- 1 chef d'accusation pour avoir faussement prétendu dans un rapport avoir utilisé un type d'appareil alors qu'un autre type avait effectivement été utilisé, attestant ainsi faussement d'une méthode, le tout contrairement à l'article 4.01.01 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 3 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis incomplet et non fondé sur des connaissances suffisantes dans un rapport en omettant de faire référence au protocole utilisé lors de l'expérimentation, contrevenant ainsi aux articles 3.02.04 et 3.02.06 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 1 chef d'accusation pour avoir procédé à des expériences sans posséder un certificat d'analyse pour la substance de référence, affirmant se fier uniquement à la garantie du fabricant contenue à l'étiquette du produit obtenu en Ontario, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 2 chefs d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle et pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en émettant des affirmations, alors qu'il basait ces opinions sur des expériences n'ayant aucune valeur scientifique, contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

- 1 chef d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle et pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en modifiant et en éliminant des mesures inscrites dans un rapport manuscrit rédigé lors d'une expérience, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.

- 1 chef d'accusation pour avoir entravé la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en lui transmettant en réponse un document dont le contenu diffère du document remis précédemment, le tout contrairement à l'article 4.02.02 du *Code de déontologie des chimistes*. (**chef retiré lors de l'audience du 9 février 2005**)

Cette plainte est accompagnée d'une demande de radiation provisoire.

**Dans sa décision sur sanction rendue le 19 juin 2006**, le comité :

### Sous le premier chef :

**IMPOSE** à l'intimé une période de radiation temporaire d'une durée d'une année;

### Sous le deuxième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 2000 \$;

### Sous le troisième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 2000 \$;

### Sous le quatrième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 2000 \$;

### Sous le cinquième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une amende de 1000 \$;

### Sous le sixième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une période de radiation temporaire d'une durée d'une année;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures au regard de l'infraction prévue à l'article 59.2 précité du *Code des professions*;

### Sous le septième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une période de radiation temporaire d'une durée de deux ans;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures au regard de l'infraction prévue à l'article 59.2 précité du *Code des professions*;

### Sous le huitième chef :

**IMPOSE** à l'intimé une période de radiation temporaire d'une durée de cinq ans;

**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures au regard de l'infraction prévue à l'article 59.2 précité du *Code des professions*;

## RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

**DÉCIDE** que les périodes de radiation temporaire seront servies concurremment.

**DÉCIDE** qu'un avis de la présente décision sera publié dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel, conformément à l'article 156 du *Code des professions*;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des débours y incluant les frais de publication de l'avis de la décision;

**DÉCIDE** qu'au regard des débours, l'intimé n'aura pas à payer les frais reliés au témoignage du témoin expert de la syndic adjointe plaignante.

### PLAINTÉ #07-88-065-2003-1 (Plainte déposée le 23 mai 2003)

- 1 chef d'accusation pour avoir implanté une méthode de manière dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 2.02 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour avoir affirmé, par l'entremise de son procureur, être incapable de retracer les résultats d'une étude clinique le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation pour avoir entravé la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète à une correspondance provenant de la syndic adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01).

*Audiences tenues les 21 octobre 2004, 2 novembre 2004, 4 février 2005, ainsi que les 6, 7, 8, 9 et 12 juin 2006.*

Lors de l'audience du 21 octobre 2004, le procureur de l'intervenante a déposé une déclaration d'intervention et une requête amendée visant à obtenir une ordonnance pour interdire l'accessibilité, la publication et la diffusion de renseignements permettant d'identifier l'intervenante.

*Décision rendue le 4 février 2005* : le comité rejette la requête de l'intervenante.

Cette décision a été en appel au Tribunal des professions et l'audience a été tenue le 1<sup>er</sup> février 2006.

*Dans sa décision datée du 6 septembre 2006*, le Tribunal des professions (#500-07-000447-056) :

**REJETTE** l'appel quant à la demande de huis clos complet des audiences à être tenues relativement à l'enquête et à l'audition de la plainte sous réserve du pouvoir du Comité d'ordonner ponctuellement le huis clos en application de l'article 142 du *Code des professions*;

**REJETTE** l'appel quant à la demande d'interdiction permanente et totale d'accessibilité aux renseignements et documents contenus au dossier 07-88-065-2003-1 et à la preuve recueillie devant le Comité, y compris les décisions rendues par le Comité et au dossier 500-07-000447-056 et la preuve recueillie devant le Tribunal sous réserve de pouvoir du Comité d'interdire ponctuellement l'accessibilité de renseignement ou de document en application de l'article 142 du *Code des professions*;

**ORDONNE** l'interdiction jusqu'à la décision finale du Comité ou jusqu'à la révision de la présente ordonnance, de publier ou de diffuser tout renseignement ou document contenu au dossier 07-88-065-2003-1 et à la preuve recueillie devant le Comité, y compris les décisions rendues par le Comité au niveau interlocutoire dans la mesure où ils se rapportent à l'appelante ou sont susceptibles de l'identifier, incluant le nom de celle-ci;

**ORDONNE** l'interdiction jusqu'à la décision finale du Comité ou jusqu'à la révision de la présente ordonnance de publier ou de diffuser tout renseignement ou document contenu au dossier 500-07-000447-056 et la preuve recueillie devant ce Tribunal, y compris la décision sur la permission d'appeler, dans la mesure où ils se rapportent à l'appelante ou sont susceptibles de l'identifier, incluant le nom de celle-ci;

**ORDONNE** l'interdiction, pendant toute la durée des procédures, à toute personne de publier ou de diffuser le nom du mis en cause en rapport avec la plainte ou avec les faits sous-jacents à celle-ci.

### Dossier en délibéré

### PLAINTÉ #07-88-065-2005-2 (Plainte déposée le 12 septembre 2005)

Infractions au *Code de déontologie des chimistes*, article 17 et au paragraphe 13 de l'article 74 (L.R.Q., c. C-15, r. 2.01)

*Audiences tenues les 12 septembre 2005, 13, 14 et 16 juin 2006.*

### Dossier en délibéré

# RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

## PLAINTÉ #07-86-035-2005-3

(Plainte déposée le 2 décembre 2005)

- 1 chef pour avoir entravé le président du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à des correspondances provenant du président du comité d'inspection professionnelle, le tout contrairement à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. 15, r.2.01) et à l'article 114 du *Code des professions*.

*Audience tenue le 5 juin 2006.*

*Dans sa décision sur culpabilité et sur sanction rendue le, 8 août 2006;* le comité :

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous le seul chef de la plainte;

**CONDAMNE** l'intimé à payer une amende de 600 \$;

**CONDAMNE** l'intimé à payer les entiers débours.

## PLAINTÉ #07-88-065-2006-1

(Plainte déposée le 3 mars 2006)

- 1 chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant d'assumer la direction professionnelle, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.
- 2 chefs pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle en affirmant fausement dans une demande de permis qu'il travaillait présentement à plein temps en tant que directeur de laboratoire dans le domaine d'opérations de biochimie, le tout contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 18 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).
- 1 chef pour avoir omis de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui est préparé sous sa responsabilité, le tout contrairement aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.02.01).
- 1 chef pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui a été préparé sous sa responsabilité et en autorisant le personnel à utiliser sa signature dans des rapports d'analyses, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* et aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

- 1 chef pour avoir omis d'exercer sa profession selon les normes professionnelles actuelles en matière de contrôle de la qualité, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

Le 15 janvier 2007, le procureur de l'intimé dépose une requête sur moyens préliminaires en regard de la plainte disciplinaire.

*Audience tenue le 22 janvier 2007.*

*Dans sa décision sur requête en arrêt des procédures et autres moyens préliminaires rendue le 5 mars 2007,* le comité :

**REJETTE**, en regard du premier chef, la requête de l'intimé;

**DONNE ACTE** aux parties de l'admission par laquelle le syndic plaignant affirme qu'à la date d'audience, il n'y a pas d'autres rapports de contrôle de qualité et / ou d'autres rapports d'analyse que ceux qui ont été communiqués à l'intimé dans le cadre de la divulgation de la preuve.

## PLAINTÉ #07-2007-1977070-01

- 1 chef pour avoir entravé le président du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à des correspondances provenant de ce dernier.
- 1 chef pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans le délai imparti à une correspondance de ce dernier.

### Dossier en attente d'audition

La secrétaire du comité de discipline,  
**Nancy Dolan**



## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

### COMPOSITION DU COMITÉ

**M. Jacques Desnoyers,**  
président

**M<sup>me</sup> Sylvie Desbiens**

**M. Benoît Marsan**

**M. Gérald Lane,**  
représentant du public

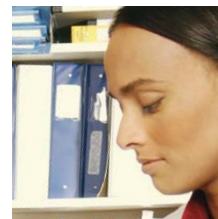
**M<sup>me</sup> Nicole Pichette,**  
représentante du public

**M<sup>me</sup> Louise Champoux-Paillé,**  
représentante du public

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du *Code des professions*. « Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. »

Le comité a reçu une seule demande de révision cette année. Le comité a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Le président,  
**Jacques Desnoyers**



# RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## COMPOSITION DU COMITÉ

M <sup>me</sup> Carole Bérubé	M <sup>me</sup> Farida Meriane
M. Martial Boivin	M. Laurentiu Vasile Ciochina
M. N'Godji Camara, secrétaire	
M <sup>me</sup> Isabelle Gladu	
M. Gaston Lalumière	

## Composition

Le comité est formé de sept membres nommés par le Bureau parmi les chimistes inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins 3 ans. Il bénéficie d'une liste d'inspecteurs composée de 20 membres.

## Mandat du comité

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du *Code des professions*. Il comporte la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des enquêtes sur conduite professionnelle dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs et les enquêteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du *Code des professions*. Le comité d'inspection professionnelle fait annuellement au Bureau un rapport général sur ses activités.

## Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. La mise en œuvre de la gouvernance stratégique s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006-2007.

## Programme de surveillance de la profession

Le programme en est à sa 20<sup>e</sup> année. Le programme de surveillance de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque année, environ le cinquième des membres est appelé à compléter un questionnaire d'inspection professionnelle. Conséquemment, 441 membres ont eu à répondre au questionnaire dans le cadre du programme de surveillance annuelle.

De ce nombre, trois membres n'ont pas donné suite à leurs obligations déontologiques. Lesdits dossiers ont été soumis au syndic. Ce dernier a déposé une plainte disciplinaire contre un membre, n'a pas jugé pertinent de donner suite pour un membre exerçant hors

du Québec et un membre s'est vu accorder un délai additionnel en raison de sa situation personnelle.

Au 31 mars 2007, 27 membres avaient été visités sur le nombre de 55 retenus. Le taux de complétion des visites est de 49 %, ce qui est sous la moyenne normale de 65 % du cycle d'inspection en raison de la période normale requise pour la mise en œuvre de la réorganisation.

## Développement

Les travaux visant le développement d'une nouvelle grille d'inspection selon ISO n'ont pas progressé au rythme attendu en raison de contraintes externes fortuites.

Selon le processus en place depuis nombre d'années, il faut en moyenne près de trois ans pour compléter un cycle d'inspection ce qui nous apparaît inadéquat. Nous amorcerons donc une révision complète du cycle d'inspection professionnelle afin d'en améliorer l'efficacité.

Attendu les points qui précèdent la composition des sous-comités sera réévaluée et la démarche accélérée au cours de la prochaine année.

## Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité et des sous-comités qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation du mandat tout au long de l'année. Je remercie également madame Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques, pour avoir assuré de manière compétente la continuité administrative des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspecteurs et aux inspectrices qui nous ont fait bénéficier de leurs disponibilités et de leurs compétences.

Le président du comité,  
**Martial Boivin**, chimiste, MBA



# RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le comité des examinateurs est composé de sept membres nommés annuellement par le Bureau.

## Mandat du comité

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et les formations des candidat(e)s qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme valide donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et ses recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

## Activités du comité

Au cours de l'exercice 2006-2007, 189 demandes d'admission ont été adressées à l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité a évalué l'équivalence de 87 demandes dont six provenant du Québec, une du Canada et 80 provenant de l'extérieur du Canada. Les 102 demandes en provenance du Québec, avec diplôme valide, ont été soumises directement au registraire.

## Remerciements

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président-directeur général et secrétaire de l'Ordre, monsieur Martial Boivin.

Je tiens également à remercier certains de mes collègues (ils se reconnaîtront) pour le travail minutieux qui consiste à vérifier que les dossiers des candidats contiennent l'ensemble des documents nécessaires à leur évaluation et pour avoir accéléré le traitement de ces nombreux dossiers par leur disponibilité.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier madame Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les que les autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,  
**Christian Linard**, biochimiste, CSPQ

## Tableau synthèse des demandes d'admission

	NOMBRE			
	reçue(s)	acceptée(s)	refusée(s)	reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<b>Au Québec (diplôme valide en application de l'article 184 du Code des professions)</b>	102	102	0	0
<b>Au Québec (diplôme non valide)</b>	6	6	0	0
<b>Au Canada</b>	1	1	0	0
<b>Hors du Canada</b>	80	66	4	10

Il s'agit, pour le Québec, d'une augmentation de près de 25 % du nombre de demandes par rapport à l'année dernière et de 30 % pour les demandes hors du Québec (au Canada et hors du Canada). Notre taux d'acceptation sans autre condition et modalité se situe à près de 95 % pour les demandes d'équivalence.

## RAPPORT DU COMITÉ DE PROMOTION

Suite à un certain nombre d'expériences de promotion, l'Ordre, par la voix de son directeur général, décidait de mettre sur pied un Comité de promotion de la profession au sein des universités offrant les programmes donnant ouverture à un permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce comité, permanent, était chargé d'élaborer et de faire la promotion de la profession selon une approche **globale, cohérente et intégrée** en déterminant les objectifs, les stratégies, leur mise en œuvre et le suivi de la performance.

Ce comité, créé au cours de l'année 2004-2005, a débuté ses opérations en 2005. Outre son président nommé, par le Directeur général de l'Ordre, le comité était composé, en 2006-2007, de :

### COMPOSITION DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Gessie Brisard**,  
professeure, département de chimie, Université de Sherbrooke

**M. Louis André Lortie**,  
professionnel, département de biochimie, Université Laval

**M. Richard Martel**,  
professeur, département des sciences des aliments et de nutrition, Université Laval

**M. Pierre Pichet**, professeur,  
département de chimie, Université du Québec à Montréal

**M. Robert Prud'homme**,  
directeur, département de chimie, Université de Montréal

**M. Jacques Turcotte**,  
professeur, département de chimie, Université Laval

**M. Bernard Vinet**,  
professeur, département de biochimie, Université de Montréal

**M. Nacer Eddine Ziani**,  
agent de communication, OCQ

Ce comité s'est réuni en février 2007. On rappelle qu'il a été convenu qu'une approche systémique devait être envisagée et qu'on devrait s'occuper des grandes universités francophones tout d'abord pour bien rôder les stratégies et pour rejoindre les principales sources de futurs membres. On éviterait aussi d'aborder dans l'immédiat les universités anglophones puisque les observations disponibles tendent à démontrer que les problématiques semblent quelque peu différentes même si l'objectif final demeure le même : bien informer les futurs professionnels de la nécessité ou non qu'ils auront d'appartenir à l'Ordre des chimistes du Québec.

L'entente de collaboration visant l'objectif précité avec l'Université de Sherbrooke a été renouvelée. Les rencontres d'information réalisées durant l'année 2005-2006 ont été renouvelées en 2006-2007 en partie grâce à la généreuse collaboration des responsables locaux dans les universités. Ces rencontres ont été étendues aux étudiants inscrits en 2<sup>e</sup> année de ces mêmes programmes. Enfin, une première rencontre a également été organisée avec les étudiants de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année de l'Université de Montréal.

L'essentiel du mandat et de l'échéancier initialement prévus ont été atteints. Durant l'année 2007-2008, on prévoit consolider ces mêmes rencontres en y apportant certains ajustements pour en améliorer l'efficacité. Il faut remercier les membres du comité qui favorisent et facilitent les rencontres au sein de leur département, de même que le responsable des communications de l'Ordre, dont le soutien est déterminant.

Le président et secrétaire du Comité,  
**Guy Collin**, Ph. D., chimiste



# RAPPORT DU COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

## COMPOSITION DU COMITÉ

**M<sup>me</sup> Marie-Josée Champagne,**  
présidente

**M. Martin Beaulieu**

**M<sup>me</sup> Christiane St-Amant**

**M<sup>me</sup> Louise Thériault**

## Activités du comité

Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler des recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.

Le comité tient à remercier le D<sup>r</sup> Louise Charest-Boulé, biochimiste clinique, qui a quitté le comité en cours d'année, pour l'excellent travail accompli durant toutes les années pendant lesquelles elle a été membre du comité.

L'année 2006-2007 fut riche en collaboration avec nos différents partenaires. Tout d'abord avec l'Université de Montréal, puisque le comité a travaillé avec le directeur du programme de formation en biochimie clinique de l'Université de Montréal pour la préparation de documents démontrant que ce programme répond aux besoins de formation pour l'exercice de la profession de biochimiste clinique au Québec. Ce travail a permis au Bureau de recommander au gouvernement la reconnaissance du Diplôme d'études postdoctorales (DEPD) à titre de diplôme donnant ouverture au certificat de spécialiste en biochimie clinique.

Nous avons également poursuivi notre collaboration avec l'Académie canadienne de biochimie clinique dans l'amorce d'un travail conjoint pour les processus de certification et d'agrément de programmes de formation. En effet, le maintien de la reconnaissance mutuelle de la formation, implicite dans l'harmonisation canado-québécoise, implique une collaboration constante entre les deux organismes en ce qui concerne tous les aspects de la formation. Les nouvelles récentes provenant de l'Office des professions sont encourageantes et laissent espérer l'adoption prochaine du projet de règlement de l'OCQ sur la spécialité en biochimie clinique. Rappelons que ce règlement viendra officialiser l'harmonisation.

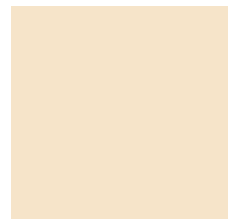
Le comité a tenu six réunions au cours de l'année 2006-2007. Ces réunions lui ont permis d'exercer avec rigueur la surveillance des programmes de formation en biochimie clinique et de recommander les actions requises.

Le comité est heureux d'accueillir quatre nouvelles spécialistes en biochimie clinique qui ont réussi les examens de la spécialité. Il s'agit des D<sup>rs</sup> Luce Boulanger, Anissa Djemli, Christiane St-Amant et Sonia Zannoni, biochimistes cliniques. Que nos vœux de succès les accompagnent tout au long de leur carrière. Durant l'année 2006-2007, 12 résidents ont été en formation. Cinq d'entre eux ont commencé en cours d'année 2006-2007. Tous ces résidents ont reçu ou sont sur le point de recevoir une bourse de formation financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le comité est heureux de constater l'intérêt grandissant des étudiants pour la formation en biochimie clinique mais s'est inquiété de la disponibilité des bourses. Le comité a donc collaboré avec l'Association des biochimistes cliniques du Québec (ABCQ) dans ses démarches auprès du Ministère pour l'obtention de bourses supplémentaires. La réponse du Ministère a été une refonte du programme de bourses impliquant l'ajout d'un nouveau programme de parrainage. Le jumelage entre un résident et un biochimiste clinique prévoyant prendre sa retraite devrait faciliter la couverture professionnelle en région. Le comité suivra avec intérêt l'évolution de ce dossier.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement tous les membres du comité pour leur contribution significative au cours de cette année.

Finalement, le comité reconnaît la collaboration de monsieur Martial Boivin, président-directeur général. Les activités du comité ont été facilitées par le concours de madame Johanne Côté, adjointe administrative à l'admission.

La présidente,  
**Marie-Josée Champagne,** chimiste



# RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES

## Le mandat du comité

Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la Loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, « s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste ».

## La composition du comité

Le comité est formé de cinq membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomment deux membres, le ministre de l'Éducation ou son représentant en nomme et le Bureau nomme deux parmi ceux de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants :

**M. Yves Rousseau,**  
président du comité  
(jusqu'au 30 août 2006)

**M. William Galley,**  
Université McGill,  
département de chimie

**M. Gaston Lalumière,**  
Hôpital du Sacré-Cœur de  
Montréal

**M<sup>me</sup> Gessie Brisard,**  
Université de Sherbrooke,  
département de chimie

**M. Jacques La Haye,**  
Ministère de l'Éducation

Monsieur Galley et madame Brisard ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et monsieur La Haye est le représentant du ministre de l'Éducation.

### MEMBRES AD HOC :

**M. Guy Collin,** vice-président du Bureau

**M. Christian Linard,** président du comité des examinateurs

**M<sup>me</sup> Nancy Dolan,** secrétaire du comité

## Les activités du comité

Au cours de l'année 2006-2007, le comité a tenu deux réunions régulières.

Au cours de ces réunions régulières, le comité a donné un avis sur les trois projets de règlements suivants :

- *règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des chimistes du Québec;*
- *règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des chimistes du Québec;*
- *règlement sur les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec;*

En outre, puisqu'il est prévu que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) soit consultée sur ces projets de règlements, le comité a préparé un document pour informer cette dernière de l'état de la situation et des raisons qui ont motivé le comité de la formation à proposer les réformes que le Bureau de l'Ordre a retenues. Dans ce document, on résume aussi les positions des diverses universités sur les réformes proposées.

Je désire remercier tous les membres du comité pour leur travail hautement apprécié et plus particulièrement monsieur Guy Collin pour son apport à la préparation du document pour la CRÉPUQ. Je remercie aussi Madame Nancy Dolan du secrétariat de l'Ordre pour le support précieux qu'elle m'a accordé à titre de secrétaire du comité.

Le président,  
**Yves Rousseau,** chimiste



# COMMUNICATIONS

## SERVICE DES COMMUNICATIONS

**M. Nacer Eddine Ziani,**  
chimiste  
Agent de communication

Il me fait plaisir de vous soumettre les activités du service des communications 2006-2007.

### Réalisations

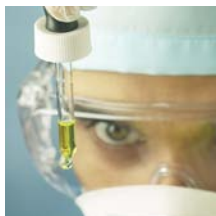
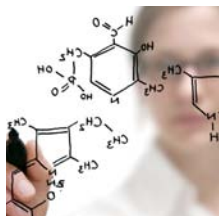
- Trois bourses de 5 000 \$ ont été attribuées aux étudiants universitaires par l'Ordre dans le cadre du programme de bourse « Excellence 2006 ».
- Une entente a été signée entre l'Ordre des chimistes du Québec et l'organisme Québec Multi-Plus pour faciliter l'intégration au marché du travail des membres immigrants.
- Les efforts continus du comité de promotion de la profession au sein des universités ont conduit à la signature d'une entente avec le département de biochimie de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

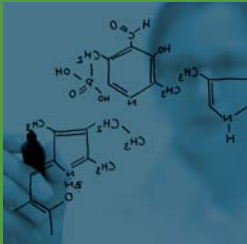
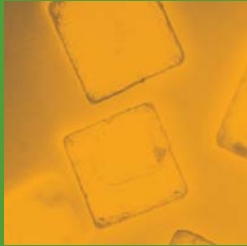
### Activités

- Participation à des rencontres de réseautage avec le Comité emploi des Ingénieurs de la régionale Plein-Sud et l'Ordre des technologues professionnels.
- Participation au Colloque National sur la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Participation aux déjeuners thématiques de Québec Multi-Plus sur la « Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée ».
- Participation au 11<sup>e</sup> Forum Provincial Carrière en Chimie à l'Université Laval.
- Sondage Léger Marketing.

### Perspectives 2007-2008

- Mise en œuvre du plan stratégique 2007-2009.





## SECTION FINANCIÈRE

---



# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

## CONTENU

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

### ÉTATS FINANCIERS

Résultats _____	21
Évolution des actifs nets _____	22
Bilan _____	23
Flux de trésorerie _____	24
Notes afférentes aux états financiers _____	25 à 27
Renseignements complémentaires _____	28 à 30

31 MARS 2007

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

#### Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Allard CA Inc.*

Comptable agréé  
Montréal, le 28 mai 2007

## RÉSULTATS

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

	2007	2006
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	693 395	691 007
Droits d'admission	28 570	26 152
Affiliation et réinscription	5 334	7 281
Publicité	15 584	17 098
Intérêts	23 838	14 759
Ventes de livres et de documents	3 613	4 631
Amendes et remboursement de frais	46 866	21 386
Paiements incitatifs reportés – amortissement	5 528	6 532
Subventions reportées (note 5)	8 000	8 000
Autres	12 156	10 760
	<u>842 884</u>	<u>807 606</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration	257 230	259 069
Admission	140 231	134 561
Communication	217 966	194 432
Discipline	87 454	82 264
Formation	5 975	7 862
Inspection	36 211	32 042
Pratique illégale	66 208	38 829
Gouvernance stratégique	65	143
Autres activités	24 415	23 147
	<u>835 755</u>	<u>772 349</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>	<u>7 129</u>	<u>35 257</u>
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration :		
Amortissements des immobilisations	15 874	15 223
Amortissement de l'actif incorporel	41 738	40 118

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	Investis en immobilisations et actif incorporel	Non affectés	2007	2006
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>139 723</b>	<b>280 637</b>	<b>420 360</b>	385 103
Excédent (Insuffisance) des produits	(49 612)	56 741	7 129	35 257
Nouveaux investissements	<u>16 809</u>	<u>(16 809)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>106 920</u></b>	<b><u>320 569</u></b>	<b><u>427 489</u></b>	<u>420 360</u>

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## BILAN

AU 31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	738 992	807 748
Titres négociables (note 3 a)	112 071	—
Débiteurs	27 704	10 975
Frais payés d'avance	10 983	12 356
	<u>889 750</u>	<u>831 079</u>
<b>PLACEMENTS</b> (note 3 b)	266 914	265 898
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 4)	34 742	47 282
<b>ACTIF INCORPOREL</b> , moins l'amortissement cumulé de 139 219 \$ (2006 : 97 482 \$)	79 166	107 429
	<u>1 270 572</u>	<u>1 251 688</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	204 699	187 390
Revenus reportés	615 819	595 825
Partie à court terme des paiements incitatifs	6 030	6 030
Autres subventions reportées (note 5 b)	—	12 020
	<u>826 548</u>	<u>801 265</u>
<b>PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS</b>	9 547	15 075
<b>SUBVENTION REPORTÉE</b> (note 5 a)	6 988	14 988
	<u>843 083</u>	<u>831 328</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	320 569	280 637
Investis en immobilisations et actif incorporel	106 920	139 723
	<u>427 489</u>	<u>420 360</u>
	<u>1 270 572</u>	<u>1 251 688</u>
Engagements (note 6)		

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS



administrateur



administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## FLUX DE TRÉSORERIE

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et inscriptions, publicité et autres activités	808 781	835 176
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(759 459)	(721 851)
Intérêts créditeurs	23 838	14 759
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>73 160</b>	<b>128 084</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(3 334)	(12 210)
Acquisition d'actif incorporel	(13 475)	(8 642)
Variation des titres négociables échéant à plus de 3 mois	(1 016)	67 944
Variation de l'autre subvention reportée	(12 020)	(7 500)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement et de financement</b>	<b>(29 845)</b>	<b>39 592</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>43 315</b>	<b>167 676</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>807 748</b>	<b>640 072</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b> (note 3)	<b>851 063</b>	<b>807 748</b>

POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables échéant à trois mois depuis leur émission, le cas échéant.

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations pour lesquelles les résultats réels peuvent différer.

### Placements

Les placements, qui sont constitués d'investissements dans des instruments de dépôts, sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier et équipement : 5 ans

Équipement informatique : 3 ans

Améliorations locatives : 5 ans

### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### Actif incorporel

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service.

### Paiements incitatifs reportés

L'Ordre a reçu la somme de 30 150 \$ à titre de paiements incitatifs dans le cadre de la relocalisation de ses locaux. Ces sommes sont amorties sur la durée du bail, soit cinq ans, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2004.

### Frais généraux

Les charges directement reliées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

### Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Flux de trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel

Le montant des actifs nets investis en immobilisations et actif incorporel correspond à la valeur nette de ces actifs; déduction faite du solde non amorti de la subvention reportée.

### Instruments financiers

L'Ordre a décidé de se conformer de façon prospective aux nouvelles directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en ce qui a trait à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, à partir de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2007.

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

### 3. ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES

2007			
	Coût	Valeur marchande	Rendement réel
		\$	%
a) Éléments à court terme			
Encaisse	738 992	738 992	
Titres négociables, échéant en juillet 2007	112 071	112 071	3,95
Trésorerie à la fin de l'exercice	851 063	851 063	
b) Éléments à long terme			
Titres négociables; échéant en 2020	266 914	282 110	3,75 à 6,45
2006			
	Coût	Valeur marchande	Rendement réel
		\$	%
a) Éléments à court terme			
Encaisse	807 748	807 748	
Trésorerie à la fin de l'exercice	807 748	807 748	
b) Éléments à long terme			
Titres négociables, échéant en juillet 2014	265 898	265 898	2,85 à 6,65

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2007			2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	39 517	24 328	15 189	20 827
Équipement informatique	144 843	138 622	6 221	7 915
Améliorations locatives	26 016	12 684	13 332	18 540
	210 376	175 634	34 742	47 282

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

## 5. SUBVENTION REPORTÉE ET AUTRES SUBVENTIONS

a) L'ordre s'est vu octroyer une subvention de 40 000 \$ du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration afin de réaliser un outil d'auto-évaluation de l'équivalence de formation. Cette subvention est amortie suivant la même méthode que l'actif incorporel.

b) Les autres subventions reportées comprennent ce qui suit :

	2007 \$	2006 \$
Solde au début de l'exercice	12 020	19 520
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	—	22 500
	<u>12 020</u>	<u>42 020</u>
Bourses remises au cours de l'exercice	12 020	30 000
Solde à la fin de l'exercice	—	12 020

## 6. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location pour le local et de contrats de location-exploitation pour l'équipement, l'Ordre s'est engagé à payer des loyers minimaux futurs qui totalisent 180 587 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

2008	45 919 \$
2009	45 919
2010	45 429
2011	43 320

## 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements, des débiteurs, des créditeurs et des frais courus ainsi que des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

### Risque des taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les taux d'intérêts de ses placements sont fixes et varient entre 3,75 % et 6,45 %. Toutefois, l'échéance de certains placements s'échelonne jusqu'en 2020.

À cet égard, l'Ordre pourrait être exposé à un risque sur ses placements si les taux d'intérêts augmentaient de façon significative d'ici l'échéance de certains placements.

Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	2007	2006
	\$	\$
<b>ADMINISTRATION</b>		
Assemblée générale	11 619	6 583
Cotisation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	11 726	11 121
Honoraires professionnels	8 260	—
Contentieux	4 442	31 283
Déplacements et séjours	5 203	3 580
Poste, imprimerie et photocopie	6 299	6 297
Salaires et charges sociales	119 265	112 234
Quote-part des frais généraux	65 513	60 411
Autres	24 903	27 560
	<u>257 230</u>	<u>259 069</u>
<b>ADMISSION</b>		
Honoraires professionnels	2 466	4 444
Déplacements et séjours	4 189	5 934
Salaires et charges sociales	80 773	76 535
Quote-part des frais généraux	45 180	41 195
Autres	7 623	6 453
	<u>140 231</u>	<u>134 561</u>
<b>COMMUNICATION</b>		
Projet de communication	17 587	2 048
Revue et feuillet	34 889	35 078
Publicité et promotion	2 285	6 610
Déplacements et séjours	724	147
Salaires et charges sociales	103 076	97 668
Quote-part des frais généraux	57 655	52 571
Site Web	1 750	310
	<u>217 966</u>	<u>194 432</u>
<b>DISCIPLINE</b>		
Déplacements et séjours	3 229	3 451
Honoraires professionnels	70 423	66 272
Salaires et charges sociales	7 798	7 389
Quote-part des frais généraux	4 362	3 977
Autres	1 642	1 175
	<u>87 454</u>	<u>82 264</u>

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007**

	2007	2006
	\$	\$
<b>FORMATION</b>		
Congrès et cours	465	450
Déplacements et séjours	5 059	6 872
Salaires et charges sociales	289	274
Quote-part des frais généraux	162	147
Autres	—	119
	<u>5 975</u>	<u>7 862</u>
<b>INSPECTION</b>		
Déplacements du comité et location de salles	330	5 865
Déplacements et séjours	9 510	4 580
Honoraires professionnels	9 780	7 120
Poste, photocopie et imprimerie	465	—
Salaires et charges sociales	9 724	9 214
Quote-part des frais généraux	5 439	4 959
Autres	963	304
	<u>36 211</u>	<u>32 042</u>
<b>PRATIQUE ILLÉGALE</b>		
Déplacements des membres du comité	622	1 716
Honoraires professionnels	5 613	8 107
Contentieux	58 635	27 729
Salaires et charges sociales	802	760
Quote-part des frais généraux	449	409
Autre	87	108
	<u>66 208</u>	<u>38 829</u>
<b>GOVERNANCE STRATÉGIQUE</b>		
Télécommunications	65	143
	<u>65</u>	<u>143</u>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Livres et estampes	2 248	1 133
Contentieux	22 167	22 014
	<u>24 415</u>	<u>23 147</u>

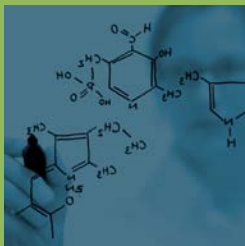
## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	2007	2006
	\$	\$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Loyer	51 418	49 982
Assurances	8 377	7 698
Entretien et réparations	8 174	8 413
Fournitures de bureau	14 453	15 903
Pénalités et intérêts (recouvrés)	—	2
Déplacements et séjours	5 159	3 365
Télécommunication	9 737	10 950
Formation	5 103	2 747
Honoraires professionnels	13 978	4 278
Poste, imprimeries et photocopies	4 700	4 954
Amortissements	57 612	55 341
Autres	49	36
	<u>178 760</u>	<u>163 669</u>

### RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Administration	65 513	60 411
Admission	45 180	41 195
Communication	57 655	52 571
Discipline	4 362	3 977
Formation	162	147
Inspection	5 439	4 959
Pratique illégale	449	409
	<u>178 760</u>	<u>163 669</u>

POUR L'EXERCICE  
TERMINÉ LE  
31 MARS 2007



# PROCÈS-VERBAL AGA 2006

---

## RAPPORT DU REGISTRAIRE AU 31 MARS 2007



# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2006

Le 15 septembre 2006, à 18 h  
Hôtel Delta, Montréal

### 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Luc Séguin, chimiste ayant constaté l'atteinte du quorum de 40 membres ayant droit de vote, déclare la réunion ouverte à 18h5.

M. Martial Boivin, chimiste, agit à titre de secrétaire de la réunion.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 16 septembre 2005

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal du 16 septembre 2005 est adopté à l'unanimité.

Affaires découlant du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 16 septembre 2005 : rien à signaler.

### 4. Présentation du Rapport annuel 2005-2006

Le président du Bureau, M. Luc Séguin, présente les faits saillants de l'année 2005-2006 :

- *L'Ordre en marche vers une reconnaissance équitable de la profession :*
  - *Projet d'actualisation de notre pratique professionnelle (élaboration de règlements selon l'article 94 h) du Code des professions) ;*
  - *Contributions de l'Ordre au système professionnel – membre de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger ;*
  - *2006 marque le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation ;*
  - *Tenu d'un colloque : une première internationale pour la chimie au Québec.*

- *Au chapitre du bureau du syndic et des comités statutaires :*

#### *Bureau du syndic*

- *6 demandes d'interventions en discipline dont 5 enquêtes terminées comportant 1 de l'année précédente. 3 plaintes en ont découlé, dont 2 condamnations avec amendes et 1 audition à venir. De plus, il y a eu 1 décision sur culpabilité dans un dossier d'envergure initié il y a plusieurs années.*
- *6 nouvelles demandes pour de présumés cas de pratique illégale et / ou d'usurpation de titre.*
  - *Dépôt de 3 poursuites totalisant 45 chefs d'accusation.*
  - *6 poursuites ont connu leur aboutissement avec des condamnations totalisant 29 800 \$.*
- *Revenus des Amendes et remboursement de frais de 21 400 \$ pour l'année.*

#### *Comité de discipline*

- *4 plaintes reçues. Décisions rendues dans 4 des 7 dossiers traités.*

#### *Comité de révision*

- *Aucune demande de révision.*

#### *Comité d'inspection professionnelle*

- *Nouvelle équipe en place depuis le 8 mars 2006. De nouveaux inspecteurs ont été ajoutés à la liste portant le nombre presque au double.*

#### *Comité des examinateurs*

- *60 nouvelles demandes et 4 réévaluations de dossiers.*
- *Taux d'acceptation de 88,3 % pleine reconnaissance et de 10 % reconnaissance partielle (c'est-à-dire cours à compléter). Les principaux pays d'origine par ordre d'immigration sont la France, la Roumanie, le Maroc, l'Algérie, la Pologne et la Syrie.*

#### *Comité de biochimie clinique*

- *6 résidents sont inscrits au programme de formation de 2 ans.*
- *Étude détaillée du projet de règlement sur les spécialistes qui regroupe les 3 règlements actuels effectuées.*

#### *Comité de la formation*

- *3 réunions régulières tenu. La majorité des départements de chimie, de biochimie et de sciences et des technologies des aliments dans le cadre du projet de règlement sur les normes d'admission à l'Ordre ont été visitées. Avis donné sur les projets de règlement portant sur les catégories de permis et les normes d'admission.*

# PROCÈS-VERBAL

## Communications

- 6 bourses de 5000 \$ allouées à des étudiants universitaires de premier cycle pour un total de 30000 \$ dans le cadre du programme de bourses d'Excellence.
- Entente de partenariat conclue avec l'UQAM pour la formation continue.

Entente de partenariat avec ALPA pour faciliter l'intégration des immigrants chimistes sur le marché du travail.

## Comité de la promotion de la profession

- Le comité, composé de représentants des universités et de l'Ordre, a tenu 2 rencontres. Sur recommandation du comité, l'Ordre a procédé à la signature d'ententes avec la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval, la Faculté d'agriculture de l'Université Laval ainsi que la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke pour encadrer la planification et l'organisation des visites de promotion de l'Ordre auprès de la clientèle étudiante visée.

## ■ Au chapitre des Finances :

- Un excédent (déficit) des charges de 35257 \$;
- Des actifs nets de 420360 \$ dont 280637 \$ non affectés.

## ■ Au chapitre du Tableau des membres :

- 2562 membres au 31 mars 2006, soit 12 membres de plus que l'année précédente;
- 135 nouvelles admissions (129 l'année dernière), dont 52 provenant de l'immigration. L'Ordre a réinscrit 153 personnes au Tableau;
- 266 personnes n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau, 8 permis temporaires ont été retirés par l'Office québécois de la langue française et 2 membres sont décédés.

## ■ Perspectives 2006-2007 :

- Poursuivre la promotion de la profession au sein des universités et auprès des étudiants universitaires;
- Poursuivre les travaux amorcés selon l'article 94 h du Code des professions;
- Suivre l'évolution des projets de règlements soumis à l'Office des professions;
- Projet de modification à la Loi sur les chimistes professionnels dans le cadre de la mise à jour du Code des professions et des lois professionnelles;
- Projet de règlement sur l'exercice de la profession en société;
- Projet de règlement sur la formation continue obligatoire.

## 5. Décisions / Informations

### 5.1 Élection du vérificateur comptable (décision)

Le Bureau propose aux membres de l'Ordre de reconduire le mandat de M. Pierre Allard, C.A., à titre de vérificateur chargé de vérifier les livres et les comptes de l'Ordre des chimistes du Québec. La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres.

### 5.2 Cotisation 2007-2008 (décision)

**Sur résolution du Bureau, il est proposé aux membres de majorer la cotisation annuelle 2007-2008 à 340 \$ pour un membre de plein droit (référence pour l'ajustement des autres classes de cotisation).**

Adoptée à l'unanimité

Sur résolution du Bureau, il est proposé de modifier les classes de cotisations et les ratios de la manière suivante :

**La classe « à l'entraînement » propose d'augmenter le ratio de 75 % de la référence à 100 % en anticipation de l'abrogation éventuelle de cette dernière telle que formulée dans un projet de règlement déposé à l'Office des professions du Québec le 31 mars 2006. Cette mesure affecterait moins de 3 % des membres;**

Adoptée à l'unanimité

**L'abrogation de la classe « année de l'obtention d'un diplôme » puisque son utilité n'a pas été démontrée et n'affecterait aucun membre;**

Adoptée à l'unanimité

**L'ajout de « retrait préventif » à la classe de cotisation « congé de maternité / parental » vise à répondre à un besoin exprimé et propose la majoration de son ratio de 25 % à 50 % de la référence, cette mesure touchant moins de 2 % des membres;**

Adoptée à l'unanimité

**L'ajout d'une nouvelle classe de cotisation « Absence du travail pour cause de maladie ou d'accident » vise à répondre à un besoin exprimé et propose un ratio de 50 % de la référence. Le nombre de membres concernés est indéterminé;**

Adoptée à l'unanimité

## PROCÈS-VERBAL

**L'ajout d'une nouvelle classe s'adressant à un membre travaillant « Hors du domaine de la chimie » (dans un domaine ne traitant d'aucune branche de la chimie pure ou appliquée) vise à répondre à un besoin exprimé et propose un ratio de 50 % de la référence;**

Adoptée à la majorité

**La classe de « Membre étudiant à temps plein » propose la majoration du ratio de 13 % à 25 % de la référence affectant moins de 3 % des membres;**

Adoptée à l'unanimité

**L'augmentation du ratio de la classe de « Membre de 65 ans et plus » de 25 % à 50 % touchant plus ou moins 1 % des membres;**

Adoptée à l'unanimité

**La classe de cotisation « Membre à la retraite et ne pratiquant plus la chimie » propose une diminution du ratio de 25 % à 13 % affectant moins de 2 % des membres.**

Adoptée à l'unanimité

### 6. Questions diverses

Rien à signaler.

### 7. Levée de l'Assemblée générale annuelle 2006

Sur proposition adoptée à l'unanimité, le président, M. Luc Séguin, chimiste, déclare l'assemblée levée à 19 h 28.

Le président-directeur général et secrétaire,  
**Martial Boivin**, chimiste, M.B.A.

## RAPPORT DU REGISTRAIRE

MEMBRES		Sous-total	Grand total
<b>AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2006 :</b>			
membres de plein droit	2 464		
membres à l'entraînement	98	2 562	<b>2 562</b>
<b>INSCRITS DURANT L'ANNÉE :</b>			
membres de plein droit	76		
membres de plein droit (permis temporaire)	22	98	2 660
membres à l'entraînement	34		
membres à l'entraînement (permis temporaire)	2	36	2 696
ré-inscrits membres de plein droit	86		
ré-inscrits de plein droit (permis temporaire)	1	87	2 783
ré-inscrits membres à l'entraînement	5		
ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	1	6	2 789
<b>RADIÉS DURANT L'ANNÉE :</b>			
membres de plein droit radiés	172		
membres à l'entraînement radiés	19	(191)	2 598
membres de plein droit (permis temporaire) radiés	6	(6)	2 592
membre à l'entraînement (permis temporaire) radiés	1	(1)	2 591
décès de membres de plein droit	4	(4)	2 587
<b>TRANSFERTS DE MEMBRES D'ENTRAÎNEMENT À MEMBRES DE PLEIN DROIT :</b>			
	19		
<b>AU 31 MARS 2007 :</b>			
membres de plein droit	2 486		
membres à l'entraînement	101	2 587	<b>2 587</b>

De ce total, 2 587 membres, il y a 6 Compagnons de Lavoisier et 88 spécialistes en biochimie clinique.

## RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES AU 31 MARS 2007

		HOMMES	FEMMES	TOTAL
<i>Région 01</i>	Bas-St-Laurent	18	7	25
<i>Région 02</i>	Saguenay / Lac-Saint-Jean	41	26	67
<i>Région 03</i>	Capitale-Nationale	191	87	278
<i>Région 04</i>	Mauricie	61	15	76
<i>Région 05</i>	Estrie	76	29	105
<i>Région 06</i>	Montréal	467	277	744
<i>Région 07</i>	Outaouais	31	14	45
<i>Région 08</i>	Abitibi-Témiscamingue	24	10	34
<i>Région 09</i>	Côte-Nord	11	7	18
<i>Région 10</i>	Nord-du-Québec	2	1	3
<i>Région 11</i>	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2	4
<i>Région 12</i>	Chaudières-Appalaches	59	34	93
<i>Région 13</i>	Laval	128	74	202
<i>Région 14</i>	Lanaudière	49	24	73
<i>Région 15</i>	Laurentides	74	39	113
<i>Région 16</i>	Montérégie	372	200	572
<i>Région 17</i>	Centre-du-Québec	31	15	46
	<i>Hors Québec</i>	59	30	89
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 696</b>	<b>891</b>	<b>2 587</b>

Le registraire,  
**Martial Boivin, chimiste, M.B.A.**



